Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conforme à l'original produit,
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°34 du 20 août 2010

PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°14

CIRCULAIRE N° 3654/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR
modifiant la circulaire n° 35/DEF/DCSEA/SDA2/RFR du 7 janvier 2010 relative aux épreuves de sélection professionnelle des sous-officiers du service des essences des armées au titre de l'année 2011.

Du *19 juillet 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »* .

CIRCULAIRE N° 3654/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR modifiant la circulaire n° 35/DEF/DCSEA/SDA2/RFR du 7 janvier 2010 relative aux épreuves de sélection professionnelle des sous-officiers du service des essences des armées au titre de l'année 2011.

Du 19 juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 5 2 3 C

Références :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (Jo n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 614.1.1.5).
Arrêté du 14 septembre 2009 (BOC N° 38 du 9 octobre 2009, texte 2 ; BOEM 614.1.1.5).

Texte modifié :

Circulaire n° 35/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 7 janvier 2010 (BOC N° 6 du 12 février 2010, texte 13).

Référence de publication : BOC N°34 du 20 août 2010, texte 14.

La circulaire n° 35/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 7 janvier 2010 est modifiée comme suit :

À l'article 1er.

Au lieu de :

« Des épreuves de sélection professionnelle seront organisées, au titre de l'année 2010, pour les sous-officiers du service des essences des armées.

Elles se dérouleront à la base pétrolière interarmées de Chalon sur Saône :

- pour les épreuves écrites le 3 juin 2010 ;

- pour les épreuves orales du 20 au 24 septembre 2010. » ;

Lire :

« Des épreuves de sélection professionnelle seront organisées, au titre de l'année 2010, pour les sous-officiers du service des essences des armées.

Elles se dérouleront à la base pétrolière interarmées de Chalon sur Saône :

- pour les épreuves écrites le 3 juin 2010 ;

- pour les épreuves orales du 27 septembre au 1er octobre 2010. »

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général de 1re classe,
directeur central du service des essences des armées,

Vincent GAUTHIER.